

Paris le 22 juillet 2022

**Les restaurateurs saluent la hausse du plafond de paiement en Titres-restaurant mais rappellent aussi l'urgence à encadrer les commissions sur ces titres de paiement**

**Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, s'est déclaré favorable à une hausse pérenne du plafond de paiement journalier en titres-restaurant à 25 euros.**

En juin 2020, à la suite du 1<sup>er</sup> confinement, le plafond de paiement quotidien en titres-restaurant avait été porté de 19 € à 38 € avant de revenir à 19 € le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

« **Le GNI salue cette annonce qui va permettre d'augmenter le pouvoir d'achat de nos concitoyens au restaurant et leur donner les moyens de profiter d'une vraie pause et d'un bon repas** » a déclaré Didier Chenet, Président du GNI.

C'est aussi une bonne nouvelle pour les restaurateurs qui, selon Laurent Fréchet, Président des Restaurateurs au GNI, avaient constaté « **une augmentation de leur ticket moyen de l'ordre de 30% soit 4 à 5 € de plus par addition pendant la période d'augmentation du plafond de paiement à 39 €.** »

**Mais pour le GNI et Laurent Fréchet, cette annonce ne suffit pas. « Les grands gagnants se sont les émetteurs de titres-restaurant. Leur chiffre d'affaires va augmenter grâce aux commissions exorbitantes qu'ils exigent des restaurateurs au moment de se faire rembourser les titres-restaurant. »**

Les commissions sur les titres-restaurant sont en moyenne de l'ordre de 4 à 6 % malgré la dématérialisation de ce mode de paiement quand elles sont de l'ordre de 0,5 % en cas de paiement par carte bancaire.

**Le GNI demande au gouvernement d'agir.**

A 3 reprises, l'Autorité de la Concurrence a condamné à de lourdes amendes les émetteurs de Titres-Restaurant pour entente illicite sur le montant des commissions. « **Et pourtant, rien ne change ! C'est insupportable. Le GNI demande au gouvernement d'intervenir et d'encadrer les commissions sur les Titres-restaurant comme cela existe pour le secteur bancaire** » ajoute Laurent Fréchet.



### **Le GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration**

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.

Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement depuis sa création et encore par le Haut Conseil Du Dialogue Social le 7 juillet 2021. Le GNI rassemble près de 12 000 entreprises employant plus de 110 000 salariés.

### **CONTACT PRESSE**

#### **GNI - Groupement National des Indépendants**

Franck TROUET - [f.trouet@gni-hcr.fr](mailto:f.trouet@gni-hcr.fr) / 06 73 86 66 65